

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-18

présenté par

M. Adam, Mme Le Feu, Mme Piron, M. Perrot, M. Royer-Perreaut, M. Fait, M. Cosson,  
Mme Vignon, Mme Jacqueline Maquet, M. Guillemard, Mme Tanzilli, Mme Spillebout,  
M. Pellerin, Mme Heydel Grillere, Mme Delpech, M. Christophe, M. Ghomi et Mme Melchior

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	20 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	20 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le développement d'une mobilité décarbonée est l'un des objectifs nationaux prioritaires, s'inscrivant notamment dans la stratégie nationale bas carbone. Malheureusement, l'objectif des 100 000 bornes, annoncé en octobre 2020, ne sera pas atteint d'ici la fin de l'année 2022. Des engagements ont toutefois été pris en faveur de l'installation de 500 000 bornes d'ici 2027.

Pour répondre à ces besoins en forte croissance, les pouvoirs publics se doivent de s'appuyer sur les professionnels de la mobilité partagée, afin d'accélérer le maillage territorial des IRVE, à travers notamment le réseau des 5 800 agences de location installées sur le territoire, mais également au sein des 200 principales gares et 140 aérodromes, au sein desquels les loueurs sont installés.

Les loueurs sont en effet présents, à travers leurs réseaux d'agences, dans les principales plateformes de mobilités, en particulier les gares et aéroports où la massification des flux est possible. Ce service permet d'assurer à des clientèles professionnelles et touristiques une fin de trajet en intermodalité avec les modes ferroviaires et aériens, afin de se rendre d'un hub de mobilités vers sa destination finale, qu'elle soit urbaine, périurbaine ou rurale. Ces nœuds de mobilité seront particulièrement fréquentés durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, qu'accueillera la France. Aussi, il est impératif que les gares et aéroports soient, d'ici à cette échéance, équipée en bornes de recharge électrique, afin d'optimiser les flux de transport mais également de respecter les hautes ambitions environnementales qui entourent l'organisation de ces Jeux.

Les loueurs doivent pouvoir bénéficier d'un réseau de bornes rapides, (22Kw/h & « superchargeurs »), dans ces environnements complexes à aménager. Selon une étude du cabinet Dataneo, on estime que, pour répondre au seul besoin des loueurs français dans les gares, environ 400 points de recharge sont nécessaires à horizon 2023.

Cet amendement vise donc à abonder le Programme Jeux Olympiques et paralympiques 2024 de 20 millions d'euros.